

Urgence Ukraine

Action de la Croix-Rouge genevoise

Table des matières

1. Le rôle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	2
2. Rôle de la Croix-Rouge genevoise	3
I. Mise à disposition d'interprètes communautaire	4
II. Coordination et gestion des bénévoles.....	5
III. Orientation, soutien à l'aide alimentaire et de première nécessité	5
IV. Autres actions	6
V. Ouverture d'un Centre d'Accueil de Jour	6
3. Contact.....	8

1. Le rôle Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Dès le début de la guerre en Ukraine, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après, le Mouvement) s'est mobilisé pour venir en aide aux personnes touchées par ce conflit, que cela soit sur le territoire ukrainien ou dans les pays accueillant des réfugiés.

Les besoins et les efforts déployés sont considérables :

- **en Ukraine**, le système logistique s'est écroulé. Des dommages importants portés aux infrastructures ont laissé des centaines de milliers de personnes sans électricité ni eau. Les ponts et les routes rendus impraticables par les bombardements ont coupé des communautés entières des livraisons de nourriture et d'autres biens essentiels (tel que les médicaments, dans certaines régions du pays).

Dans ce contexte, **le Comité International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR) et la Croix-Rouge ukrainienne** s'efforcent de soutenir la population à tous les niveaux possibles (négociations humanitaires, distribution de nourriture et d'autres biens de première nécessité, accès aux abris, soutien aux diverses structures essentielles, évacuations, etc.).

- **dans les pays accueillant des réfugiés fuyant le conflit** et principalement, à ce jour, dans les zones limitrophes à l'Ukraine (Pologne, Moldavie, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, et Russie), les besoins croissent de jour en jour. À la mi-mai, plus de 6 millions de réfugiés ont déjà fui l'Ukraine, selon les dernières données gouvernementales compilées par l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR).
- Dans ce contexte, **les différentes Sociétés nationales** (par exemple la Croix-Rouge polonaise) viennent en aide à ces populations réfugiées (abris, nourriture, habits, médicaments, etc.), s'efforçant ainsi d'alléger leur détresse.
- **les autres membres du Mouvement**, telles que **la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)** ainsi que **d'autres Sociétés nationales** (par exemple la Croix-Rouge suisse), apportent un soutien important (financier, en nature – lorsque cela est souhaitable – humain et logistique) aux acteurs sur le terrain. En parallèle, ils prennent les mesures nécessaires pour accueillir les réfugiés qui poursuivent leur chemin vers d'autres pays, principalement européens.

2. Rôle de la Croix-Rouge genevoise

La situation, tant en Ukraine qu'au niveau international, notamment en lien avec les réfugiés, continue d'évoluer semaine après semaine. Il est très difficile à ce jour d'avoir une vision précise du développement de la situation à long terme. Ainsi, les activités mises en place par la Croix-Rouge genevoise et décrites dans ce document sont susceptibles de varier.

Pour rappel, la mission de la Croix-Rouge genevoise est principalement d'apporter un soutien de proximité aux personnes vulnérables dans le canton de Genève. En particulier, elle comble les lacunes dans les domaines de la santé, du soutien au quotidien, de l'intégration sociale et de la formation de base. Elle ne crée pas de doublon mais répond à des besoins sans solution suffisante et vise à atteindre en particulier les personnes « hors radar » les plus vulnérables.

Ainsi, dans le contexte de la guerre en Ukraine, **le rôle de la Croix-Rouge genevoise reste essentiellement local**, à l'exception d'un potentiel soutien à portée internationale via le CICR (par exemple, l'envoi en Ukraine par le CICR de vêtements reçus et triés par la Croix-Rouge genevoise). **Plus précisément, il s'agit de venir en aide aux réfugiés ukrainiens, principalement des femmes, des enfants et des jeunes mineurs seuls qui s'installent petit à petit dans le canton pour une durée indéterminée à ce jour (mais, probablement, au moins jusqu'à la fin 2022).**

Même si la Suisse ne sera vraisemblablement pas le pays qui accueillera le plus de réfugiés, le nombre extrêmement important de déplacés ainsi que les premières arrivées (plus de 50 000 réfugiés sont déjà signalés en Suisse) annoncent un nombre de personnes à accueillir de plus en plus important dans les jours et les semaines à venir. Les autorités fédérales ont confirmé leur volonté d'accueillir ces réfugiés en Suisse et de faciliter leur venue sur le plan administratif (notamment grâce à l'activation du permis de Séjour « S »). **À l'heure actuelle, il est estimé que potentiellement 5 000 réfugiés, pourraient s'installer à Genève.** En date du 18 mai 2022, près de 2 600 réfugiés ont déjà été enregistrés pour le canton de Genève (<https://solidariteukraine.ch/statistiques/>).

Dans ce contexte et en conformité avec sa mission, la Croix-Rouge genevoise complémente l'action des autorités fédérale et cantonale

En date du 7 mars, une première réunion de coordination cantonale, réunissant les autorités, divers services de l'Etat ainsi que quelques associations dont la Croix-Rouge genevoise, a été organisée de manière à répartir le rôle et les responsabilités de chacun. Il s'agit de la *taskforce cantonale Accueil Solidarité Ukraine* décidée par le Conseil d'Etat du Canton de Genève et pilotée par l'Hospice Général. En effet, de manière à répondre de manière efficace et raisonnée à cette nouvelle situation, les acteurs sociaux souhaitent éviter la création de nouvelles structures. Le renforcement des structures existantes ainsi que l'utilisation des expertises déjà en place est ainsi préconisée.

Cela signifie, par exemple, que les questions en lien avec l'aide alimentaire seront gérées par la Fondation Partage – la Banque alimentaire genevoise – et par les Colis du Cœur, déjà en charge des distributions hebdomadaires de nourriture aux plus démunis.

À la suite de cette réunion, le rôle de la Croix-Rouge genevoise a été défini comme suit :

I. Mise à disposition d'interprètes communautaire

La Croix-Rouge genevoise dispose d'un service d'interprétariat communautaire (SIC) destiné à faciliter les interactions entre les institutions publiques (par exemple les Hôpitaux Universitaires de Genève, l'Hospice Général, le département de l'instruction publique, etc. mais également les associations du réseau socio-sanitaire genevois) et les personnes allophones, grâce à l'intervention d'interprètes qualifiés, formés et employés par l'association.

Fort de cette expertise et en prévision de l'arrivée de réfugiés ukrainiens à Genève, le SIC a lancé dès la fin mars une opération de recrutement en urgence d'interprètes parlant ukrainien.

De plus, Croix-Rouge genevoise a décidé de proposer gracieusement ses prestations d'interprétariat aux associations reconnues d'utilité publique (ou membres d'une faîtière reconnue, tel que le Collectif d'Associations Pour l'Action Sociale – CAPAS) et actives dans la santé, le social ou l'éducation.

L'objectif est de faciliter et d'accélérer l'installation des réfugiés en provenance d'Ukraine sur le territoire genevois, ainsi que leurs démarches auprès des différentes structures à même de les assister à tous niveaux (logement, démarches administratives, produits de première nécessité, intégration, etc.).

Considérant le parcours des réfugiés, la situation particulière, ainsi que le stress subi, il est extrêmement important que durant ces premières démarches, les personnes réfugiées soient accompagnées par des interprètes à l'aise dans leur langue et à même de traduire fidèlement leur propos. En effet, toute incompréhension ou barrière linguistique peut malheureusement produire des situations fâcheuses et dommageables, qu'il convient donc d'éviter.

Enfin, fidèle à sa mission, la Croix-Rouge genevoise a décidé de ne pas limiter la mise à disposition de ses interprètes au seul contexte ukrainien. En effet, pour des raisons d'impartialité, il est important d'offrir les mêmes services et les mêmes chances à toute personne migrante, quelle que soit son origine, même s'il est attendu que la majeure partie des heures d'interprétariat sera effectuée en ukrainien (ou dans une autre langue parlée par les personnes réfugiées en provenance d'Ukraine).

À ce jour, ce sont plus de 120 heures d'interprétariat qui ont été effectuées par des professionnels de la Croix-Rouge genevoise auprès des hôpitaux, de l'Hospice générale ainsi que d'autres associations partenaires.

II. Coordination et gestion des bénévoles

La Croix-Rouge genevoise ayant la chance de pouvoir compter sur le plus large réseau de bénévoles à Genève, il a été décidé que les appels aux bénévoles, leur déploiement ainsi que la gestion des actions de bénévolat seront gérés par cette dernière. Tout partenaire (associatif, étatique ou parapublic) ayant besoin de bénévoles supplémentaires pour effectuer ses tâches peut ainsi faire appel au service Bénévolat de la Croix-Rouge genevoise qui se chargera de relayer l'appel auprès des bénévoles qui se sont déjà annoncés.

À ce jour, en plus des 1 000 bénévoles venant régulièrement prêter main forte à la Croix-Rouge genevoise, 250 bénévoles additionnels ont été reçus et formés, de manière à répondre au besoin des associations. Ces bénévoles viennent appuyer les différentes actions entreprises par les acteurs sociaux.

III. Orientation, soutien à l'aide alimentaire et de première nécessité

Les travailleurs sociaux de la Permanence d'accueil social de la Croix-Rouge genevoise, le service en charge de distribuer de l'aide d'urgence à toute personne en situation de précarité ou de grande vulnérabilité, sont mis à disposition pour soutenir et orienter les victimes du conflit en Ukraine arrivés à Genève.

Ils peuvent ainsi, notamment, inscrire rapidement les personnes réfugiées à l'aide alimentaire hebdomadaire distribuée par les Colis du Cœur, ou offrir d'autres produits de première nécessité, le temps que la situation des réfugiés se soit stabilisée.

À ce jour, plusieurs dizaines de familles fuyant le conflit ukrainien ont déjà été reçues à la Permanence d'accueil social (en moyenne au moins 10 familles par semaine sont accueillies dans les locaux de la Croix-Rouge genevoise). Celle-ci a ainsi pu les accompagner dans leurs démarches et leur procurer divers biens de première nécessité, en particulier des vêtements et un soutien alimentaire.

IV. Ouverture d'un Centre d'Accueil de Jour

Sur demande de l'Hospice général, la Croix-Rouge genevoise a ouvert et gère un Centre d'accueil de Jour pour les réfugiés, y compris celles fuyant le conflit ukrainien. Le centre est ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 20h.

La mission de ce centre est double :

- **accueillir et prendre en charge des primo-arrivants** :
 - accueil (nourriture, boissons, lieu de détente) ;
 - information sur les différentes démarches requises ;
 - redirection vers les centres de logement ;
 - distribution de biens de première urgence, si nécessaire.

En plus du personnel de la Croix-Rouge genevoise et des bénévoles formés (parlant différentes langues, y compris ukrainien et/ou russe), l'Hospice Général assure une présence journalière dans le centre.

- **soutenir via des prestations au sein même du Centre d'accueil de Jour**, avec des services (professionnels et bénévoles) tels que :
 - information sur le réseau socio-sanitaire de Genève avec la présence quotidienne d'un travailleur social de la Permanence d'accueil social de la Croix-Rouge genevoise ;
 - écoute et soutien (matériel et humain), avec la présence de travailleurs sociaux (soutien psychologique sur place ou redirection vers des structures spécialisées) ;
 - soutien dans les démarches administratives ;
 - présence d'interprètes professionnels ou bénévoles ;
 - espace convivial, de détente et de partage ;
 - espace pour enfants (bibliothèque, jeux, etc.), animations familiales ;
 - espace informatique ;
 - ateliers destinés à aider les réfugiés cherchant un emploi (notamment à travers la traduction ou l'écriture de CV) ;
 - toutes autres activités qui répondraient à des besoins avérés.

Les activités se mettent petit à petit en place, selon les demandes et les besoins avérés.

À ce jour, plus de 250 accueils ont été effectués dans le centre qui devient, petit à petit, un espace social apprécié des personnes réfugiées.

V. Autres actions

À l'heure actuelle, l'urgence est toujours de pouvoir accueillir les personnes victimes du conflit et de les accompagner, notamment à l'aide des interprètes, des bénévoles et des travailleurs sociaux mobilisés par la Croix-Rouge genevoise, dans leurs premières démarches à Genève.

Ceci établi, la Croix-Rouge genevoise a déjà pris des mesures supplémentaires, de manière à répondre aux besoins croissants des réfugiés :

- **aide vestimentaire**, l'association disposant de trois magasins de vêtements de seconde main et d'une équipe en charge de recevoir des dons et de trier le textile reçu. Le Service Activité Textile de la Croix-Rouge genevoise travaille ainsi en étroite collaboration avec le Vestiaire Social qui a été désigné par la taskforce comme premier point d'appui vestimentaire aux réfugiés ukrainiens. Il complète notamment les stocks du Vestiaire Social et y redirige tout don spécifique reçu, de manière à assurer un service efficient aux bénéficiaires. Il se tient également prêt à collecter plus de vêtements lorsque cela sera nécessaire.
- **garde (en urgence ou planifiée) des enfants des personnes réfugiées, voire d'enfants arrivés sans famille à Genève**, grâce à son service de garde d'enfants « Chaperon Rouge » ;
- **accompagnement et loisirs pour les enfants et les jeunes** dans le cadre des activités de la Croix-Rouge Jeunesse ou du Centre d'intégration culturelle. À ce jour, la Croix-Rouge Jeunesse a déjà accueilli des jeunes en provenance d'Ukraine dans le cadre de ses mercredis après-midi loisirs, leur permettant ainsi de profiter de diverses activités en toute insouciance. De plus, le nombre de place d'accueil pour les activités qui se dérouleront durant les vacances d'été ont été doublées ;
- **accompagnement des personnes âgées et/ou dépendantes** dans le cadre du programme « Seniors d'ici et d'ailleurs » ou avec l'intervention des auxiliaires de vie du service à domicile « Présence Croix-Rouge » pour les personnes en perte d'autonomie. À ce jour, le programme « Seniors d'ici et d'ailleurs » accueille 21 seniors ayant fui l'Ukraine dans ses activités sociales et culturelles. Ce même programme a également ouvert un nouveau cours de français destiné aux seniors et celui-ci accueille chaque semaine 15 réfugiés ;
- **activités d'intégration au sein du Centre d'intégration culturelle**. Face à la montée des demandes en cours de français et considérant la pénurie de l'offre en la matière à Genève, la Croix-Rouge genevoise a ouvert 2 cours de français (1 pour adulte et un pour enfants) et s'apprête à en ouvrir 4 supplémentaires durant les vacances d'été. Au total, ce sont ainsi 88 apprenants qui pourront s'initier à la langue et à la culture locale (les cours intègrent des visites culturelles). Si ces cours ne sont pas réservés exclusivement aux réfugiés, au moins la moitié des places leurs sont dédiées.

3. Contact

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations !

Benjamin Lachat
Chargé de Recherche de Fonds
Grands Donateurs
Tél. +41 22 304 04 24
b.lachat@croix-rouge-ge.ch



Croix-Rouge genevoise
Route des Acacias 9
Case Postale 288
1211 Genève 4

Faire un don
Croix-Rouge genevoise
PostFinance
Compte N° 12-904-1
IBAN CH21 0900 0000 1200 0904 1